

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 15 mai 2009

Service instructeur
Service Grands Projets Routiers

N° CP-2009-7-3-11

Services consultés
Direction du Patrimoine Départemental et du Droit des Sols
Direction des Affaires Juridiques

**RD419 - Déviation de DANNEMARIE
Programme AV 111**

Résumé : *A l'issue du bilan de la concertation, le présent rapport a pour objet d'approuver le dossier définitif des études d'avant-projet, de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de la déviation de la RD419 à DANNEMARIE au montant estimé de 18 000 000 € TTC (valeur septembre 2008), de solliciter l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de décider expressément de recourir à l'expropriation si les accords amiables ne peuvent intervenir.*

1. Préambule

Le projet de déviation de DANNEMARIE s'inscrit dans le cadre du programme des déviations des communes de RETZWILLER, DANNEMARIE et BALLERSDORF.

Par délibération du 16 janvier 2009, la Commission Permanente a approuvé le bilan de concertation au titre de l'article L.300-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

2. Programme de l'opération

Le programme consiste à dévier le trafic de transit empruntant la RD 419 hors de l'agglomération de DANNEMARIE afin de diminuer les nuisances subies par les riverains et améliorer leur sécurité.

Les principales caractéristiques de la déviation seront conformes à celles adoptées par le Conseil Général pour une liaison structurante principale, par délibération du 10 décembre 2004.

Le tracé de la déviation contournera DANNEMARIE par le Sud et comportera les principaux éléments suivants d'Ouest en Est :

- Le raccordement au carrefour giratoire de la déviation de la RD 419 à RETZWILLER ;

- Un tracé en direction du Sud situé entre la Largue et l'actuelle RD 26-I ;
- Le franchissement du viaduc SNCF au Nord de MANSPACH ;
- L'inflexion du tracé vers l'Est au pied du viaduc par l'intermédiaire d'un carrefour giratoire et le raccordement de la RD 26-I à ce carrefour ;
- le franchissement la Largue par un passage inférieur ;
- l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la déviation avec la RD 103 ;
- le rétablissement d'un chemin rural en passage supérieur à hauteur de la gare SNCF ;
- le franchissement du viaduc SNCF entre DANNEMARIE et BALLERSDORF ;
- le franchissement du ruisseau « Barrenwackgraben » pour un passage inférieur mixte hydraulique – faune – bovin ;
- le raccordement au carrefour giratoire de la déviation de la RD 419 à BALLERSDORF.

Les principales mesures prévues en matière de réduction et de compensation des impacts sur l'environnement sont les suivantes :

- le recueil et le traitement des eaux de ruissellement de la plate-forme routière, avant rejet dans le milieu naturel ;
- la compensation des volumes prélevés sur les champs d'inondation ;
- des protections acoustiques des habitations ;
- le rétablissement des itinéraires agricoles coupés par la déviation ;
- la compensation des espaces naturels impactés par une renaturation d'autres espaces ;
- le rétablissement des couloirs et des cheminements de déplacement de la faune.

3. Avant-projet

Le dossier d'avant-projet est déposé sur le bureau de votre Assemblée.

La déviation longue de 4 km sera constituée d'une chaussée de 2x1 voies, de catégorie R80, d'une largeur carrossable de 7,0 m au total, bordée d'accotements stabilisés et revêtue de 2,0 m de chaque côté et d'éventuelles glissières de sécurité.

La déviation se raccordera aux deux carrefours giratoires situés aux extrémités respectivement des déviations de RETZWILLER et BALLERSDORF.

Un carrefour giratoire, situé au pied du viaduc de MANSPACH, permettra d'orienter la déviation vers l'Est et de raccorder la RD 26-I à la déviation.

Un carrefour giratoire sera aménagé à l'intersection de la déviation avec la RD 103. Il permettra également le rétablissement de la piste cyclable départementale entre DANNEMARIE et PFETTERHOUSE.

Trois ouvrages d'art, deux en passage inférieur, un en passage supérieur permettront le franchissement de la Largue, le rétablissement d'un chemin rural et le franchissement d'un ruisseau couplé avec le rétablissement de couloir de déplacement de la faune et de déplacement de bovins.

Le rétablissement du chemin rural actuel situé le long de la RD 103 se fera par l'intermédiaire d'un accès sur la RD103 entre le carrefour giratoire et le pont SNCF (qui pourra également servir d'accès à la société VOGT).

Les accès aux champs seront maintenus grâce à des chemins de défrètement le long de la route.

Des ouvrages hydrauliques seront prévus pour rétablir les cours d'eau et les fossés sous la déviation.

Les eaux de ruissellement de la chaussée seront collectées par des dispositifs étanches et traitées dans trois bassins d'orage.

4. Etude d'impact

Le délestage de trafic attendu est de l'ordre de 60%. La déviation permettra donc de réduire significativement le trafic au sein de la commune et ainsi diminuer les nuisances et améliorer les conditions de sécurité.

Grâce notamment au délestage, l'impact sur l'air à DANNEMARIE sera positif puisque la pollution dans la traversée du village baissera entre 65 et 90 % selon les polluants.

La mise en service de la déviation de DANNEMARIE entraînera également une baisse de 3 à 4 dB(A) des niveaux sonores au centre de l'agglomération. Les objectifs réglementaires sont respectés à l'exception d'une maison pour laquelle des mesures de protection acoustique devront être prises.

Le projet consommera environ 25 ha de terres agricoles et entraînera une certaine déstructuration du parcellaire. Il recoupera plusieurs chemins d'exploitation.

Pour réduire l'impact sur l'agriculture, le tracé a été ajusté au mieux. Une opération d'aménagement foncier pourra accompagner le projet pour reconstituer des parcelles adaptées à leur exploitation. Les accès et chemins seront rétablis par la création d'un ouvrage d'art et de chemins de défrètement. Les réseaux de drainage touchés seront remis en état de fonctionnement. Enfin les délaissés d'emprise de l'actuelle RD 419 seront remis en culture.

La nécessaire dérivation du cours du « Barrenwackgraben » aura des caractéristiques se rapprochant plus de l'état naturel que dans l'état actuel.

Les pertes de surfaces inondables du ruisseau seront compensées par la restauration de zones d'épandage de crues.

Les abords de l'ouvrage de franchissement de la Largue feront l'objet de mesures de restauration des berges et des milieux connexes. Il sera implanté en retrait des berges afin d'assurer le rétablissement des échanges de communication de la faune terrestre.

Les boisements situés au droit du lieu-dit « Auf der Lag » feront l'objet d'une recomposition de part et d'autre du projet en tenant compte de leurs caractéristiques actuelles.

Le vallon humide du « Barenwackgraben » fera l'objet d'une reconstitution et d'une renaturation de ces milieux humides tenant compte des éléments en place, de l'inflexion du ruisseau due au projet ainsi que la présence du passage à faune à l'aval.

Un ouvrage mixte hydraulique, grande faune et boviduc sera implanté à l'Est du projet. Ce dispositif sera complété par des ouvrages petite faune lorsque la route sera située en remblai par rapport au terrain naturel.

5. Enveloppe financière prévisionnelle

Par délibération en date du 15 décembre 2006, le Conseil Général a approuvé le bilan provisoire de la concertation sur les études préliminaires et décidé d'engager les études d'avant-projet sur la base de la variante retenue, compatible avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux établie à 13 750 000 € TTC (valeur octobre 2005), soit 15 700 000 € TTC en valeur janvier 2009 pour tenir compte de l'évolution des indices des prix des travaux publics (+ 14 %).

Les études d'avant-projet ont confirmé cette enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

Il en résulte une enveloppe financière prévisionnelle pour l'opération qui s'élève à 18 000 000 € TTC (valeur janvier 2009) et qui se décompose de la manière suivante :

Opération routière :

Etudes et contrôles (levés, sondages géotechniques, maîtrise d'œuvre, coordination SPS, reconnaissances archéologiques, contrôle extérieur, contrôle topographique, ...)	1 550 000 € TTC
--	-----------------

Libération des emprises (déplacement réseaux, ...)	150 000 € TTC
--	---------------

Travaux (marchés terrassements, assainissement, chaussées, ouvrages d'art et travaux divers)	15 700 000 € TTC
--	------------------

Protections acoustiques de façade des habitations	50 000 € TTC
---	--------------

Total opération routière	17 450 000 € TTC
--------------------------	------------------

Acquisitions foncières :

Acquisitions de terrains	550 000 € TTC
--------------------------	---------------

Total général :	18 000 000 € TTC
------------------------	-------------------------

Le coût des acquisitions foncières a été estimé par la Trésorerie Générale du Haut-Rhin à 820 000 € TTC, auquel il convient de prévoir des indemnités pour dépréciation de surplus et des frais de géomètre, soit un montant total arrondi à 950 000 € TTC. Cette estimation inclut la propriété bâtie en section 9 n° 64 à RETZWILLER qui a été intégrée à l'opération de la déviation de la RD 419 à RETZWILLER, dans la mesure où cette propriété était déjà impactée par cette opération. Il convient donc de soustraire l'estimation de cette propriété, soit environ 400 000 € TTC, à l'estimation de la Trésorerie Générale.

6. Conclusion

En conclusion, sur la base du bilan de la concertation et en vue du lancement de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, je vous propose de bien vouloir :

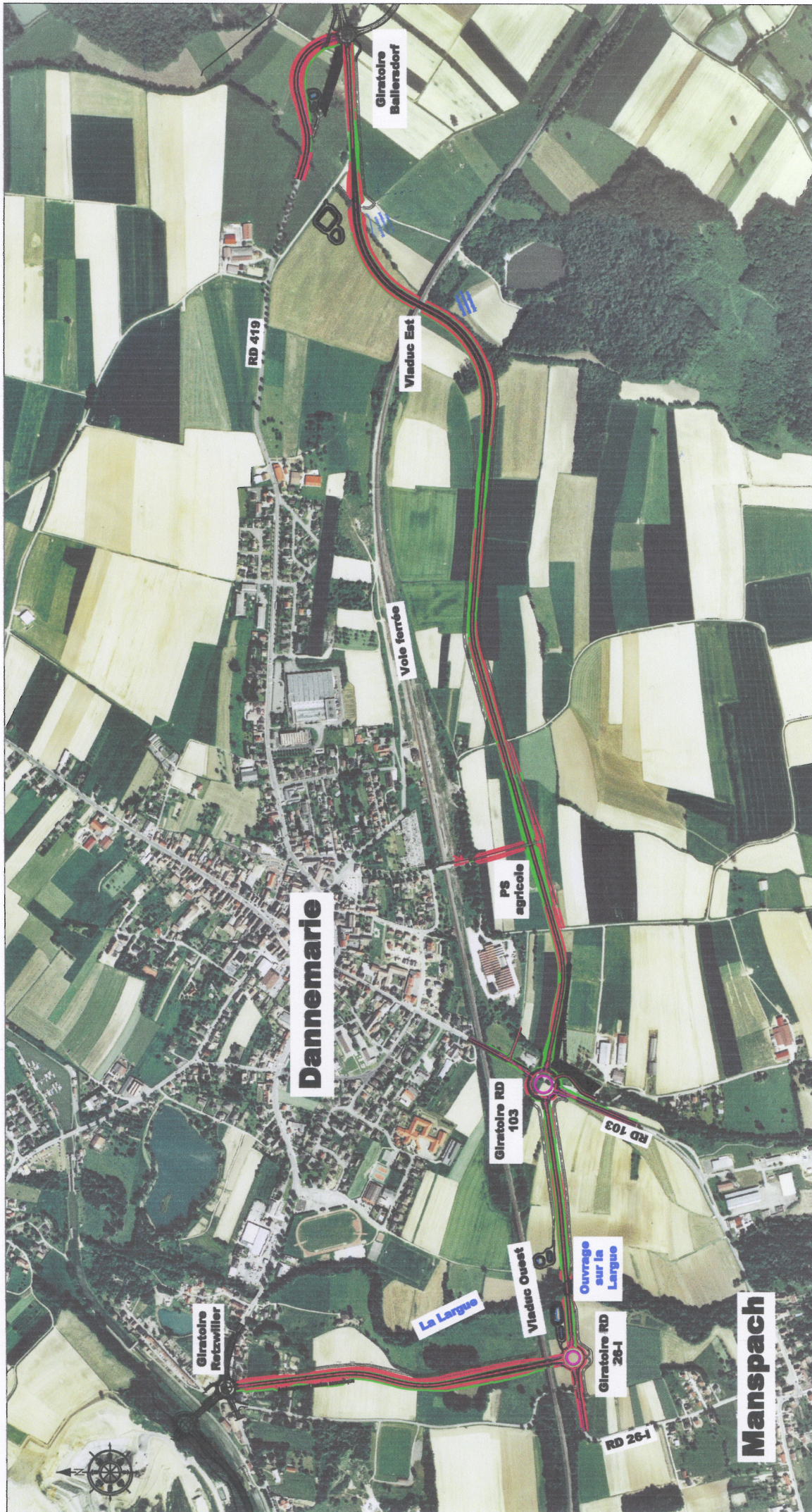
- approuver le dossier définitif des études d'avant-projet ;
- fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération au montant estimé de 18 000 000 € TTC (valeur janvier 2009) et dont la décomposition figure au rapport ;
- solliciter l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi que la mise en compatibilité des documents d'urbanisme si nécessaire ;
- décider expressément de recourir à l'expropriation si les accords amiables ne peuvent intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER



Giratoire
Ballersdorf

RD 419

Vinduc Est

Vole terre

Dannemarie

PS
agricole

Giratoire RD
103

RD 103

La Largue

Vinduc Ouest

Ouvrage
sur la
Largue

Giratoire RD
26-I

RD 26-I

Giratoire
Reizwiller

Manspach

